

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2015 – Convocation du 17 février 2015

Compte rendu affiché le 6 mars 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Bernard SABATIER, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absent représenté

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR ; Laurent BUFFARD par Alain GOJON, Xavier LAURE par Michel MATHEY ; Claire POINT par Guillemette DEBORDE ; Jamila HARZALLAH par Pascal NICOT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Bilan de la politique foncière 2014

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation, dans son article L 2241-1, de dresser par délibération, chaque année, le bilan des acquisitions ou décisions foncières pour les communes de plus de 2 000 habitants. Cette information doit, par ailleurs, être annexée au compte administratif de la commune.

Cette obligation légale permet à l'assemblée d'apprécier la politique immobilière menée par la collectivité et d'obtenir, année après année, un bilan de l'évolution de son patrimoine.

Pour l'année 2014, le bilan est le suivant :

Acquisitions

Parcelle AE 216, terrain adjacent au cimetière - montant 12 110 €
Délibération du 25 septembre 2014.

Ventes/Cessions

Néant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **PREND ACTE du bilan de la politique foncière de la commune pour l'année 2014 comme présenté ci-dessus.**

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 février 2015

Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/03/2015
- Publication ou affichage le 03/03/2015

Valérie GLATARD, Maire.

